

PROVINCE DE QUÉBEC
COMMISSION SCOLAIRE DES PATRIOTES

Procès-verbal d'une séance ordinaire du Conseil des commissaires de la Commission scolaire des Patriotes tenue le mardi 4 juin 2019, à 19 heures, au 1216, rue Lionel-H.-Grisé à Saint-Bruno-de-Montarville.

SONT PRÉSENTS : mesdames et messieurs les commissaires, Mélanie Demers, Philippe Guénette, Valérie La Madeleine, Alain Langlois, Gaétan Marcil, Jean-François Meilleur, Veronique Morel, Hélène Roberge, Béatrice Ronvaux, Sylvette Russac-David, Ronald Tremblay, ainsi que Normand Boisclair, Isabel Godard, et Sylvie Gorgeon, représentants du Comité de parents.

ABSENCE NOTIFIÉE : madame Karyne Brossard et monsieur Jean-François Lortie, représentant du Comité de parents.

Assistent également à cette séance : mesdames et messieurs, Luc Lapointe, directeur général, Annie De Noury, directrice générale adjointe, Linda Fortin, directrice générale adjointe, Isabelle Laflamme, directrice générale adjointe, Iris Montini, directrice générale adjointe, Catherine Houpert, secrétaire générale, Dominic Arpin, directeur du Service des ressources matérielles, Nathalie Avon, directrice du Service des ressources humaines, Ondine Gazzé, directrice du Service de l'organisation scolaire, Pierre Girard, directeur du Service des ressources informatiques, Angèle Latulippe, directrice du Service des ressources financières et Nathalie Mc Duff, directrice du Service des ressources éducatives.

1. CONSTATATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE

Madame Hélène Roberge, présidente, fait la constatation du quorum et ouvre la séance à 19 heures.

2. REVUE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

C-102-06-19

Il est proposé par madame Béatrice Ronvaux d'adopter l'ordre du jour suivant avec l'ajout du point 6.11 « Autorisation pour l'octroi d'un contrat de gré à gré pour l'aménagement de classes d'enseignement spécialisé à l'école secondaire du Mont-Bruno » et du point 6.12 « Autorisation pour l'octroi d'un contrat de gré à gré pour l'aménagement de classes d'enseignement spécialisé à l'école secondaire Polybel » :

1. Constatation du quorum et ouverture de la séance
2. Revue et adoption de l'ordre du jour
3. Revue et approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 mai 2019
4. Affaires en cours
 - 4.1. Suivi à la dernière séance
5. Parole au public
6. Points de décision
 - Service du secrétariat général et des communications
 - 6.1. Demande de révision d'une décision touchant un élève / Dossiers de juin (reporté à la séance en ajournement du 25 juin 2019)
 - 6.2. Règlement sur la délégation de fonctions et de pouvoirs / Adoption
 - 6.3. Plan de reddition de compte 2019-2020 à 2021-2022 / Adoption
 - Service de l'organisation scolaire
 - 6.4. Plan de répartition des élèves des écoles primaires du secteur de Beloeil–McMasterville–Saint-Mathieu-de-Beloeil à compter de l'année scolaire 2020-2021 / Formation d'un comité de travail et autorisation de consulter les instances visées
 - 6.5. Politique relative aux services aux dîneurs / Adoption des frais de l'annexe 1 pour l'année scolaire 2019-2020
 - Service des ressources financières
 - 6.6. Encadrements financiers 2019-2020
 - 6.7. Budget des établissements de la Commission scolaire des Patriotes 2019-2020 (reporté à la séance en ajournement du 25 juin 2019)

6.8. Budget de la Commission scolaire des Patriotes 2019-2020 (reporté à la séance en ajournement du 25 juin 2019)

Service des ressources matérielles

6.9. Acquisition d'un immeuble adjacent à l'école Au-Fil-de-l'Eau à Mont-Saint-Hilaire

6.10. Acquisition d'un immeuble adjacent à l'école de l'Envolée à Saint-Amable

6.11. Autorisation pour l'octroi d'un contrat de gré à gré pour l'aménagement de classes d'enseignement spécialisé à l'école secondaire du Mont-Bruno

6.12. Autorisation pour l'octroi d'un contrat de gré à gré pour l'aménagement de classes d'enseignement spécialisé à l'école secondaire Polybel

7. Points d'information (néant)

8. Affaires diverses

9. Protecteur de l'élève / Avis

10. Parole au public

11. Rapport de la présidente

12. Parole aux membres du Conseil

12.1. Parole aux commissaires-parents

12.2. Parole aux autres commissaires

13. Ajournement de la séance au 25 juin 2019 à 20 h

La proposition est adoptée à l'unanimité.

3. REVUE ET APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL

C-103-06-19

Il est proposé par monsieur Philippe Guénette d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 mai 2019, tel que rédigé.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

4. AFFAIRES EN COURS

4.1 Suivi à la dernière séance

Néant

5. PAROLE AU PUBLIC

Madame Hélène Roberge explique la procédure et invite ceux qui le désirent à prendre la parole.

Un parent de Contrecœur indique que plusieurs enfants de cette ville manquent de stabilité et vivent des transferts entre les deux écoles primaires de Contrecœur. Elle indique que des choix-écoles ont aussi été refusés. Elle craint que ce manque de stabilité n'ait un impact sur le cheminement scolaire de leurs enfants. Elle souhaite tenir une rencontre avec la Commission scolaire des Patriotes, la mairesse de la ville et la députée de Verchères.

Madame Roberge indique que le Service de l'organisation scolaire est déjà à la recherche de solution et est bien au fait de ce dossier.

Un autre parent de Contrecœur indique avoir un enfant présentant un handicap, qui sera l'an prochain séparée de sa fratrie en raison d'un transfert d'école. Elle suggère que les deux écoles de Contrecœur soient organisées différemment, l'une offrant le premier cycle et l'autre le second cycle.

Madame Roberge explique de quelle façon se fait l'analyse annuelle qui mène à l'organisation scolaire. Elle indique qu'il est envisagé de revoir le plan de répartition des écoles primaires de Contrecœur à moyen terme, afin de rééquilibrer les bassins d'alimentation entre les deux. La suggestion faite pourrait être prise en compte lors d'une telle révision.

Un autre parent de Contrecœur, mère d'un enfant ayant des besoins particuliers, demande que ces enfants soient considérés différemment et qu'on leur garantisse une stabilité à leur école d'adoption, compte tenu de l'impact, pour eux, d'un transfert.

Madame Roberge indique que la stabilité des élèves est importante et prise en compte. Ainsi, un élève nouvellement emménagé dans un secteur sera transféré en priorité, par rapport aux élèves qui fréquentent déjà une école. Par ailleurs, le nombre de transferts pour un même élève est limité. Elle explique les contraintes avec lesquelles l'organisation scolaire est effectuée chaque année.

6. POINTS DE DÉCISION

Service du secrétariat général et des communications

6.1 Demande de révision d'une décision touchant un élève / Dossiers de juin

Ce point est reporté à la séance en ajournement du 25 juin 2019.

6.2 Règlement sur la délégation de fonctions et de pouvoirs / Adoption

Madame Catherine Houpert, secrétaire générale, présente ce dossier.

Considérant que la *Loi sur l'instruction publique* confie différents pouvoirs aux commissions scolaires et qu'elle prévoit à ses articles 174 et 181 que le Conseil des commissaires peut déléguer par règlement tout ou partie de ces pouvoirs à son Comité exécutif, au directeur général, à un directeur général adjoint, à un directeur d'école, à un directeur de centre, à un autre membre du personnel cadre de la commission scolaire au Comité de répartition des ressources et aux conseils d'établissements;

Considérant que plusieurs autres lois, règlements, procédures et directives, émanant notamment du Conseil du trésor, prévoient également que le Conseil des commissaires peut déléguer d'autres pouvoirs, selon certaines conditions;

Considérant les modifications législatives apportées au cours des dernières années qui rendent nécessaire la révision de l'actuel *Règlement n° 1-2015 sur la délégation de fonctions et de pouvoirs* de la Commission scolaire des Patriotes;

Considérant les modifications apportées au plan d'effectifs des cadres de la Commission scolaire des Patriotes;

Considérant la consultation tenue et l'avis reçu du Comité consultatif de gestion;

Considérant l'étude réalisée par les membres du Conseil des commissaires lors de la séance de travail du 28 mai 2019;

C-104-06-19

Il est proposé par madame Valérie La Madeleine :

D'adopter le *Règlement n° 1-2015 sur la délégation de fonctions et de pouvoirs* modifié, tel que proposé;

Que celui-ci entre en vigueur à la date de publication d'un avis public à cet effet.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

6.3 Plan de reddition de compte 2019-2020 à 2021-2022 / Adoption

Madame Catherine Houpert, secrétaire générale, présente ce dossier.

Considérant que le plan de reddition de comptes présentement en vigueur a été adopté le 2 février 2016 et qu'il viendra à échéance le 30 juin 2019;

Considérant que plusieurs lois et règlements, notamment la *Loi sur l'instruction publique*, la *Loi sur les contrats des organismes publics* et la *Loi sur la gestion et le contrôle des effectifs des ministères, des organismes et des réseaux du secteur public ainsi que des sociétés d'État*, prévoient déjà plusieurs redditions de comptes obligatoires;

Considérant qu'il est utile que le Conseil des commissaires reçoive des redditions de comptes sur d'autres sujets, notamment les diverses politiques qu'il a adoptées et les pouvoirs qu'il a délégués;

Considérant l'étude faite en séance de travail le 28 mai 2019;

C-105-06-19 Il est proposé par madame Béatrice Ronvaux :

D'adopter le plan de reddition de comptes 2019-2020 à 2021-2022, tel que proposé.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Service de l'organisation scolaire

6.4 Plan de répartition des élèves des écoles primaires du secteur de Beloeil–McMasterville–Saint-Mathieu-de-Beloeil à compter de l'année scolaire 2020-2021 / Formation d'un comité de travail et autorisation de consulter les instances visées

Madame Ondine Gazzé, directrice du Service de l'organisation scolaire, présente ce dossier.

Considérant l'augmentation des inscriptions à l'école au Cœur-des-Monts notée depuis les trois dernières années;

Considérant que la capacité d'accueil de l'école au Cœur-des-Monts ne permet plus d'accueillir l'entièreté des élèves conformément au plan de répartition actuel de ce secteur;

Considérant la disparité importante dans la population scolaire des écoles primaires du secteur;

Considérant la pertinence de réviser le plan de répartition des élèves des écoles primaires du secteur de Beloeil–McMasterville–Saint-Mathieu-de-Beloeil;

Considérant la consultation qui devra se tenir auprès des conseils d'établissement et des parents des élèves des écoles primaires de ce secteur;

Considérant l'étude du dossier lors de la séance de travail du 28 mai 2019;

C-106-06-19 Il est proposé par monsieur Philippe Guénette :

De former un comité de travail composé des personnes suivantes :

- Madame Hélène Roberge, présidente du Conseil des commissaires
- Monsieur Philippe Guénette, commissaire, représentant la circonscription numéro 4 – Beloeil et McMasterville
- Monsieur Ronald Tremblay, commissaire, représentant la circonscription numéro 1 – Saint-Mathieu-de-Beloeil
- Madame Sylvie Gorgeon, commissaire-parent représentant le Comité de parents au primaire
- Madame Linda Fortin, directrice générale adjointe, représentant la Direction générale
- Madame Ondine Gazzé, directrice du Service de l'organisation scolaire

Le comité est mandaté pour :

- Valider le document de consultation et le ou les projets de plan de répartition proposés par le Service de l'organisation scolaire;
- Assister aux soirées d'information et d'audience publiques;
- Analyser les commentaires reçus dans le cadre de ladite consultation;

- Recommander au Conseil des commissaires un plan de répartition des élèves des écoles primaires du secteur de Beloeil–McMasterville–Saint-Mathieu-de-Beloeil à mettre en place à compter de l’année scolaire 2020-2021;
- S’assurer que les mesures transitoires prévues à l’article 7.8 de la *Politique relative à l’admission et à l’inscription des élèves* conviennent à la mise en place du nouveau plan de répartition des élèves des écoles primaires du secteur de Beloeil–McMasterville–Saint-Mathieu-de-Beloeil;

D’autoriser le Service de l’organisation scolaire à tenir une consultation auprès des conseils d’établissement et des parents des écoles primaires du secteur de Beloeil–McMasterville–Saint-Mathieu-de-Beloeil.

La date de retour de la consultation est fixée au 29 octobre 2019.

La proposition est adoptée à l’unanimité.

6.5 Politique relative aux services aux dîneurs / Adoption des frais de l’annexe 1 pour l’année scolaire 2019-2020

Madame Ondine Gazzé, directrice du Service de l’organisation scolaire, présente ce dossier.

Considérant l’article 2.4 de la *Politique relative aux services aux dîneurs* : « Viser l’autofinancement des services offerts tout en tenant compte de la contribution financière de la Commission scolaire »;

Considérant l’article 5.4 de la *Politique relative aux contributions financières des parents ou des usagers* : « Toute contribution financière doit être justifiée, raisonnable, établie en fonction des coûts réels et doit tenir compte de la capacité de payer des parents. »;

Considérant que les salaires constituent la majeure partie du coût des services aux dîneurs;

Considérant les modalités particulières de l’entente touchant les augmentations salariales du personnel de soutien;

Considérant l’article 7.4.1 de la *Politique relative aux services aux dîneurs* qui prévoit que « La contribution financière exigée des parents pour le service de surveillance du midi est déterminée par le Conseil des commissaires. »;

Considérant l’étude du dossier réalisée lors de la séance de travail du Conseil des commissaires tenue le 28 mai 2019;

C-107-06-19

Il est proposé par monsieur Ronald Tremblay :

Que, pour l’année scolaire 2019-2020, les frais à exiger des parents pour les services de surveillance du midi soient les suivants :

- Service de base pour un dîneur régulier au primaire : 282 \$ pour l’année scolaire;
- Service avec modalités particulières d’encadrement pour un dîneur régulier au primaire : maximum de 591 \$ pour l’année scolaire;
- Surveillance d’un dîneur occasionnel au primaire : maximum de 4,60 \$ par jour;
- Surveillance d’un dîneur au secondaire : 63 \$.

Que l’annexe 1 de la *Politique relative aux services aux dîneurs* soit modifiée en fonction des montants établis pour l’année scolaire 2019-2020.

La proposition est adoptée à l’unanimité.

Service des ressources financières

6.6 Encadrements financiers 2019-2020

Madame Angèle Latulippe, directrice du Service des ressources financières, présente ce dossier.

Considérant la nécessité d'avoir un cadre financier pour la préparation du budget 2019-2020;

Considérant que les Encadrements financiers comprennent les règles de gestion relatives à l'exécution du mandat du comité de suivi de l'Annexe B pour la gestion de la masse salariale du personnel enseignant;

Considérant la recommandation favorable du Comité de répartition des ressources;

Considérant les présentations effectuées auprès de Comité consultatif de gestion et auprès du Conseil des commissaires lors des séances de travail du 30 avril et du 28 mai 2019;

C-108-06-19 Il est proposé par madame Mélanie Demers :

D'adopter les Encadrements financiers 2019-2020 tels que déposés.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

6.7 Budget des établissements de la Commission scolaire des Patriotes 2019-2020

Ce point est reporté à la séance en ajournement du 25 juin 2019.

6.8 Budget de la Commission scolaire des Patriotes 2019-2020

Ce point est reporté à la séance en ajournement du 25 juin 2019.

Service des ressources matérielles

6.9 Acquisition d'un immeuble adjacent à l'école Au-Fil-de-l'Eau à Mont-Saint-Hilaire

Monsieur Dominic Arpin, directeur du Service des ressources matérielles, présente ce dossier.

Considérant l'offre d'une citoyenne propriétaire d'un immeuble adjacent à l'école Au-Fil-de-l'Eau à Mont-Saint-Hilaire de vendre celui-ci à la Commission scolaire des Patriotes;

Considérant les problématiques de circulation autour de cette école, et qu'il existe une possibilité, en procédant à l'acquisition de cet immeuble, de réaménager de façon sécuritaire le stationnement et le débarcadère des parents tout en ajoutant des espaces verts supplémentaires pour l'école;

C-109-06-19 Il est proposé par monsieur Ronald Tremblay :

De mandater le directeur du Service des ressources matérielles pour qu'il poursuive les discussions avec la citoyenne propriétaire de l'immeuble afin d'en arriver à une entente favorable pour la Commission scolaire des Patriotes en vue de l'acquisition de l'immeuble proposé.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

6.10 Acquisition d'un immeuble adjacent à l'école de l'Envolée à Saint-Amable

Monsieur Dominic Arpin, directeur du Service des ressources matérielles, présente ce dossier.

Considérant l'entente d'utilisation convenue entre la Commission scolaire de l'Eau-Vive et la Fabrique de la Paroisse de Saint-Amable en 1996 pour l'utilisation d'une partie du stationnement de l'église par le personnel et les visiteurs de l'école primaire de l'Envolée;

Considérant que des travaux de réfection sont rendus nécessaires sur le stationnement utilisé par la Commission scolaire des Patriotes et que celle-ci a été approchée par la Fabrique de la paroisse de Saint-Amable afin de s'enquérir de ses intentions d'effectuer ces travaux de réfection;

Considérant que la Commission scolaire des Patriotes n'est pas propriétaire de l'immeuble pour lequel des investissements importants sont requis;

Considérant les problématiques de circulation autour de cette école, et qu'il existe une possibilité, en procédant à l'acquisition d'une partie de cet immeuble, d'y réaménager de façon sécuritaire le stationnement et le débarcadère des parents tout en ajoutant des espaces verts supplémentaires pour l'école;

C-110-06-19 Il est proposé par madame Valérie La Madeleine :

De mandater le directeur du Service des ressources matérielles pour qu'il poursuive les discussions avec la Fabrique de la paroisse de Saint-Amable, propriétaire de l'immeuble afin d'en arriver à une entente favorable pour la Commission scolaire des Patriotes en vue de l'acquisition de l'immeuble proposé.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

6.11 Autorisation pour l'octroi d'un contrat de gré à gré pour l'aménagement de classes d'enseignement spécialisé à l'école secondaire du Mont-Bruno

Monsieur Dominic Arpin, directeur du Service des ressources matérielles, présente ce dossier.

Considérant que, dans le cadre du processus d'ajout de classes d'enseignement spécialisé pour plusieurs écoles de la Commission scolaire des Patriotes, le Service des ressources matérielles doit procéder à l'aménagement de locaux à l'école secondaire du Mont-Bruno;

Considérant la présence, dans l'école où les travaux sont requis, de l'entrepreneur Polyval Construction inc., qui obligerait la Commission scolaire des Patriotes à devenir maître d'œuvre des travaux alors qu'elle n'a pas le personnel requis pour s'acquitter adéquatement d'une telle tâche;

Considérant la dépense supplémentaire encourue par la Commission scolaire des Patriotes s'il était demandé à l'entrepreneur déjà sur place de devenir maître d'œuvre à sa place, ces coûts étant d'une valeur égale à 10 % du prix soumis à la suite d'un processus d'appel d'offres public;

Considérant l'incertitude quant à la réponse des soumissionnaires potentiels à déposer des prix dans un marché très volatil et peu compétitif à ce moment-ci de l'année pour des travaux effectués dans des bâtiments scolaires, sous la responsabilité d'un autre entrepreneur;

Considérant que, pour les motifs précédemment énoncés, la Commission scolaire des Patriotes désire octroyer le contrat d'aménagement des classes d'enseignement spécialisé à la firme Polyval Construction inc., sans procéder à un appel d'offres public préalable, puisqu'elle juge que dans ces circonstances un tel appel d'offres ne servirait pas l'intérêt public;

Considérant qu'en vertu de la *Loi sur les contrats des organismes publics* (RLRQ, chapitre C-65.1, article 13, paragraphe 4), le dirigeant de l'organisme, en l'occurrence le Conseil des commissaires, peut autoriser un contrat de gré à gré lorsqu'un appel d'offres public ne servirait pas l'intérêt public;

Considérant la tenue d'un appel d'intentions conformément à l'article 13.1 de la *Loi sur les contrats des organismes publics* (RLRQ, chapitre C-65.1);

C-111-06-19 Il est proposé par madame Veronique Morel :

D'autoriser qu'un contrat de gré à gré puisse être octroyé à l'entreprise Polyval Construction inc. par le Comité exécutif lors de sa séance ordinaire du 4 juin 2019.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

6.12 Autorisation pour l'octroi d'un contrat de gré à gré pour l'aménagement de classes d'enseignement spécialisé à l'école secondaire Polybel

Monsieur Dominic Arpin, directeur du Service des ressources matérielles, présente ce dossier.

Considérant que, dans le cadre du processus d'ajout de classes d'enseignement spécialisé pour plusieurs écoles de la Commission scolaire des Patriotes, le Service des ressources matérielles doit procéder à l'aménagement de locaux à l'école secondaire Polybel;

Considérant la présence, dans l'école où les travaux sont requis, de l'entrepreneur Genium Construction, qui obligerait la Commission scolaire des Patriotes à devenir maître d'œuvre des travaux alors qu'elle n'a pas le personnel requis pour s'acquitter adéquatement d'une telle tâche;

Considérant la dépense supplémentaire encourue par la Commission scolaire des Patriotes s'il était demandé à l'entrepreneur déjà sur place de devenir maître d'œuvre à sa place, ces coûts étant d'une valeur égale à 10 % du prix soumis à la suite d'un processus d'appel d'offres public;

Considérant l'incertitude quant à la réponse des soumissionnaires potentiels à déposer des prix dans un marché très volatil et peu compétitif à ce moment-ci de l'année pour des travaux effectués dans des bâtiments scolaires, sous la responsabilité d'un autre entrepreneur;

Considérant que, pour les motifs précédemment énoncés, Commission scolaire des Patriotes désire octroyer le contrat d'aménagement des classes d'enseignement spécialisé à la firme Genium Construction, sans procéder à un appel d'offres public préalable, puisqu'elle juge que dans ces circonstances un tel appel d'offres ne desservirait pas l'intérêt public;

Considérant qu'en vertu de la *Loi sur les contrats des organismes publics* (RLRQ, chapitre C-65.1, article 13 paragraphe 4), le dirigeant de l'organisme, en l'occurrence le Conseil des commissaires, peut autoriser un contrat de gré à gré lorsqu'un appel d'offres public ne servirait pas l'intérêt public;

Considérant la tenue d'un appel d'intentions conformément à l'article 13.1 de la *Loi sur les contrats des organismes publics* (RLRQ, chapitre C-65.1);

C-112-06-19 Il est proposé par madame Isabel Godard :

D'autoriser qu'un contrat de gré à gré puisse être octroyé à l'entreprise Genium Construction par le Comité exécutif lors de sa séance en ajournement du 11 juin 2019, le tout conditionnel à ce qu'aucun avis d'intention ne soit déposé par une entreprise intéressée à soumissionner sur le contrat.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

7. POINTS D'INFORMATION

Néant

8. AFFAIRES DIVERSES

Néant

9. PROTECTEUR DE L'ÉLÈVE / AVIS

Néant

10. PAROLE AU PUBLIC

Néant

11. RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE

Madame Hélène Roberge présente un rapport sur les activités auxquelles elle a participé dernièrement.

Ce rapport fait état notamment des activités suivantes :

ACTIVITÉS POLITIQUES ET DE REPRÉSENTATION

- Participation au Gala mérite Ovation municipale de l'Union des municipalités du Québec à l'invitation de la mairesse de Sainte-Julie, madame Suzanne Roy. La ville était finaliste pour son implication dans les Journées de persévérance scolaire
- Accueil du ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, monsieur Jean-François Roberge, à l'école du Parchemin à Carignan, en compagnie de la commissaire du secteur, dans le cadre d'une activité de yoga par visioconférence dans une classe de niveau préscolaire
- Participation à l'événement « Université de la lecture : Faire des parents nos alliés de lecture » organisé par la Fête de la lecture et du livre jeunesse de Longueuil
- Plantation d'arbres offerts par la Ville de Boucherville à l'école De La Broquerie en compagnie du commissaire du secteur
- Présence à la Finale internationale de la dictée P.G.L. en compagnie de la commissaire du secteur de Saint-Basile-le-Grand
- Accueil de la députée de Verchères, madame Suzanne Dansereau, pour une distribution d'arbres aux élèves de préscolaire de l'école Arc-en-ciel, en compagnie d'une des deux commissaires de Sainte-Julie
- Participation au souper-bénéfice de La Maison de Jonathan en compagnie de la commissaire désignée pour participer à cette activité et du vice-président

ACTIVITÉS MÉDIATIQUES

- Entrevue avec une journaliste du Journal Les Versants au sujet du déplacement de certaines classes d'enseignement spécialisé

ACTIVITÉS CSP

- Lancement des festivités du 50^e anniversaire de l'école secondaire Polybel en compagnie du commissaire du secteur et de la commissaire-parent représentant les écoles secondaires
- Célébration des 20 ans de l'école de la Mosaïque en compagnie de la commissaire du secteur
- Présentation de l'offre de services aux citoyens du territoire de la Commission scolaire des Patriotes en présence de quelques commissaires devant plusieurs élus municipaux et partenaires de la commission scolaire
- Collation des grades des finissants du programme général de l'école secondaire De Mortagne

ACTIVITÉS RCSM, FCSQ ET RÉGIONALES

- Gala d'excellence et Colloque de la Fédération des commissions scolaires du Québec « Élus scolaires, Acteurs d'avenirs »
- Assemblée générale de la Fédération des commissions scolaires du Québec en compagnie des autres commissaires délégués par la Commission scolaire des Patriotes
- Rencontre du conseil d'administration de COVABAR (Comité de concertation et de valorisation du bassin de la rivière Richelieu)

- Rencontre du conseil d'administration de l'Instance régionale de concertation en persévérance scolaire et réussite éducative de la Montérégie
- Formation des membres du Conseil d'administration de l'Instance régionale avec le directeur général de l'Institut sur la gouvernance des organisations publiques et privées, monsieur Michel Nadeau

CORRESPONDANCE REÇUE

- Lettre du ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, monsieur Jean-François Roberge, concernant la révision du programme de formation professionnelle « Lancement d'une entreprise » et autorisation donnée à la Commission scolaire des Patriotes pour offrir ce programme

12. PAROLE AUX MEMBRES DU CONSEIL

12.1 Parole aux commissaires-parents

Monsieur Normand Boisclair fait état des sujets traités lors de la dernière rencontre du Comité de parents, ainsi que des sujets traités lors du dernier colloque de la Fédération des comités de parents du Québec. Il invite ses collègues commissaires à participer à la dernière rencontre du Comité de parents, le 13 juin à 18 h 45. Il indique que la conférence donnée le 22 mai sur l'inclusion scolaire a été très bien reçue par les parents présents.

12.2 Parole aux autres commissaires

Madame Valérie La Madeleine fait état de sa participation à la soirée-bénéfice de La Maison de Jonathan et du caractère très inspirant de cet événement. Elle participera demain à l'événement « Les génies de la BD » à l'école de l'Odysée de Saint-Amable. Elle indique que les élèves de l'école de l'Envolée ont chanté une chanson à leur directeur, monsieur Michel Langis, qui prendra sa retraite à la fin de l'année scolaire. Madame La Madeleine le remercie pour tout ce qu'il a fait pour cette école et pour son dévouement au cours des dernières années.

Madame Veronique Morel fait état de sa participation, le 13 mai, à la séance de yoga pour enfants. Le 16 mai, elle a participé au 20^e anniversaire de l'école primaire de la Mosaïque. Elle a également assisté à la finale de la dictée P.G.L., à laquelle participaient des élèves de la Commission scolaire des Patriotes.

Monsieur Jean-François Meilleur fait état de sa participation au congrès de la Fédération des commissions scolaires du Québec et, plus particulièrement, à un atelier sur la gouvernance. Il estime que la Commission scolaire des Patriotes met déjà en œuvre une bonne partie des recommandations présentées par le conférencier, mais suggère néanmoins une réflexion concernant d'autres éléments.

13. AJOURNEMENT DE LA SÉANCE

C-113-06-19

À 20 h 10, il est proposé par monsieur Alain Langlois d'ajourner la présente séance au 25 juin 2019 à 20 heures.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Présidente

Secrétaire générale

CH/lc